



POUR ATTEINDRE SES OBJECTIFS RIO+20 DOIT PLACER LA RESPONSABILITÉ AU CŒUR DE SES PRÉOCCUPATIONS

Lettre ouverte des titulaires de mandat des Procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme aux Etats qui négocient le document final du Sommet de Rio+20

En qualité d'experts indépendants du Conseil des droits de l'homme, nous lançons un appel aux Etats afin qu'ils incorporent les normes et principes internationaux des droits de l'homme, reconnus universellement, dans le document final du Sommet de Rio+20, accompagnés de mécanismes solides de responsabilité permettant de garantir leur mise en œuvre.¹

Le système des Nations Unies renforce progressivement notre perception collective des droits de l'homme et du développement grâce à une série de moments historiques pour la coopération internationale, partant de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en décembre 1948 à la Déclaration du Millénaire de septembre 2000, qui a inspiré les Objectifs du Millénaire pour le développement et le Document final du sommet mondial d'octobre 2005. Les stratégies fondées sur la protection et la réalisation de tous les droits de l'homme sont essentielles pour le développement durable et l'efficacité concrète de notre action.

Il y a un risque réel que les engagements pris à Rio restent de vaines promesses en l'absence de surveillance et de responsabilité effective. Nous soumettons des propositions pour mettre en place un mécanisme de double responsabilité. Au niveau international, nous soutenons la création d'un Conseil sur le développement durable, qui superviserait les progrès réalisés pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) qui seront adoptés en 2015. Nous recommandons un mécanisme comparable à l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, mis en place en 2007, pour permettre une évaluation quadriennale, par les pairs, du bilan des 193 Membres des Nations Unies en matière des droits de l'homme. A l'échelon national, nous recommandons des mécanismes de responsabilité participative, qui permettent à la population de s'exprimer, et de surveillance indépendante.

Rio+20 devrait concrétiser les engagements mondiaux en matière de droits de l'homme. Il devrait permettre aux citoyens de contrôler les engagements de leurs gouvernements. Il devrait placer la responsabilité, le fondement d'une approche basée sur les droits de l'homme, au cœur de ses engagements.

Comme il est urgent de réorienter les chemins de notre développement, comme les progrès en matière de développement durable sont trop lents et trop modestes, et comme presque toute la communauté internationale arrive au même diagnostic concernant les mesures à prendre, l'une des plus grandes contributions au Sommet de Rio+20 sera le renforcement du cadre

¹ Cf. Note d'information « Le rôle essentiel des droits de l'homme pour un développement durable » à consulter sur le site <http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/SP/BNSustainableDevelopment.pdf>.

institutionnel pour un développement durable. Les normes relatives aux droits de l'homme devraient être incorporées dans ce cadre, qu'elles consolideront effectivement.

Les scientifiques qui travaillaient sur les thèmes du Sommet de Rio de 1992 – changement climatique, réduction de la biodiversité, épuisement des ressources naturelles, limites de la planète – demandent aujourd'hui une «étape constitutionnelle» semblable à celle de la période qui a suivi la 2^{ème} guerre mondiale et vu la création des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods. Selon le Conseil international pour la science, qui représente les institutions scientifiques de 140 pays, « la multiplication des catastrophes naturelles, les problèmes de la sécurité alimentaire et de l'eau et les réductions de la biodiversité ne sont qu'une partie des éléments qui prouvent que l'humanité risque de franchir les frontières de la planète et atteindre des points de bascule dangereux. Il faut rapidement établir un système de gouvernance effective de l'environnement ». ² Ces scientifiques de pointe demandent de nouvelles institutions – notamment un équivalent environnemental du Conseil de sécurité – disposant des pouvoirs suffisants pour nous empêcher de frôler des points de bascule indésirables.

Nous partageons leur inquiétude et pensons que nous nous approchons rapidement de ces points de bascule et, qu'en fait, nous en avons déjà dépassé quelques-uns. Nous sommes préoccupés par le fait que peu d'Etats soient disposés à conclure de nouveaux accords juridiques internationaux contraignants, alors que les scientifiques optent largement pour l'adoption de nouvelles normes internationales applicables. Nous soutenons la proposition visant à créer un Conseil sur le développement durable, qui succéderait à la Commission pour un développement durable et surveillerait la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) qui seront adoptés d'ici à 2015. Nous croyons cependant qu'il faudra fixer une série de principes et de conditions si nous voulons un Conseil efficace et des objectifs réalisables. **Vous trouverez ci-après trois propositions pour un Sommet Rio+20 plus ambitieux.**

Première proposition : Intégrer Rio+20 dans tous les droits de l'homme

Nous demandons à tous les Etats d'intégrer la *deuxième recommandation* du rapport du Groupe de haut-niveau du Secrétaire général sur la durabilité mondiale dans le Document final de Rio+20, à savoir que « les gouvernements devraient respecter, protéger les droits de l'homme et créer un cadre pour les réaliser ». **Le document final de Rio+20 devrait inclure des références spécifiques à tous les droits de l'homme, qui sont interdépendants et se renforcent mutuellement**, pour compléter les références actuelles au droit à l'alimentation ³ et au droit à une eau potable sûre et propre. ⁴ Nous demandons en outre aux Etats d'intégrer la perspective homme-femme dans le processus de Rio+20 pour s'assurer que les questions d'égalité entre les sexes et leur intégration se traduisent par des actes. Cela permettrait aux Etats membres de s'engager à assurer une véritable cohérence entre leurs engagements aux

² Programme international de géosphère-biosphère, « Governance experts warn UN overhaul required to govern earth system » communiqué de presse 23 novembre 2011

³ Cf. Note d'information « Le droit à l'alimentation, un objectif mondial », disponible sur le site <http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/SP/BNRrighttoFood.pdf>

⁴ Cf. Note d'information « Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement pour tous », disponible sur le site <http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/SP/BNRrighttoWater.pdf>

termes de Rio+20, d'une part, et leurs obligations solennelles en matière de droits de l'homme, d'autre part.⁵

Proposition 2 : Définir les engagements et l'évaluation des réussites de manière participative.

Dans le cadre des Objectifs de développement durable appelés à compléter et renforcer les OMD après 2015 (paragraphe 108 du « Zero Draft »), nous demandons aux Etats de **définir les indicateurs et les mesures destinés à évaluer la mise en œuvre des engagements découlant du Sommet de Rio+20 dans le cadre d'un processus inclusif, transparent et participatif entre toutes les parties prenantes intéressées, y compris la société civile.**

Certains groupes, notamment les plus démunis du Sud mondialisé et ceux dont la survie dépend de leur accès aux ressources naturelles, dont les communautés locales, les agriculteurs de subsistance et les populations autochtones, sont les plus touchés par les crises mondiales (par exemple les chocs climatiques, la volatilité des prix de l'alimentation et de l'énergie, la désertification, la perte de la biodiversité) et leurs répercussions. Souvent, ces personnes connaissent la meilleure solution à leur problème. Ce n'est qu'en les écoutant et en leur confiant des responsabilités dans la mise en œuvre que nous avancerons rapidement vers des modes plus durables de production et de consommation.

Lorsque des mécanismes clairs existent pour faire participer la société civile au niveau mondial, comme le Comité pour la sécurité alimentaire mondiale basé à Rome⁶, la coopération internationale progresse rapidement. Les partenariats au niveau national peuvent aussi devenir productifs : ces mécanismes permettent aux Etats de profiter de l'expérience et des connaissances d'un cercle étendu de personnes touchées par les divers aspects du développement durable et aboutissent à une multiplication des innovations et une meilleure diffusion des savoirs. Ces mécanismes font en sorte que les politiques et programmes donnent leur place aux démunis et répondent vraiment aux besoins des marginaux, un élément vital dans la lutte contre la pauvreté.⁷

Proposition 3 : Les mécanismes de responsabilité pour les engagements de Rio+20

Etant donné la nature des questions en jeu et comme bon nombre d'entre elles ont une dimension internationale, nous proposons un système de responsabilités internationale et nationale.

3A : Un mécanisme d'examen international

Nous demandons au futur Conseil sur le développement durable **d'assurer le suivi, en se fondant sur des indicateurs reconnus, des avancées relatives aux Objectifs du**

⁵ Il faut également assurer la cohérence entre les engagements aux termes de Rio+20 et les responsabilités des entreprises commerciales en matière de droits de l'homme. Cf. Note d'information « Rio+20 doit être conforme aux principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme », disponible sur le site de <http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/SP/BNUNGuidingPrinciplesBusinessHR.pdf>.

⁶ Voir la note 3 ci-dessus avec des propositions de relations entre Rio+20 et le Comité pour la sécurité alimentaire mondiale.

⁷ Cf. Note d'information « Le rôle d'une protection sociale fondée sur des droits complets dans la mise en place d'un développement équitable et durable », disponible sur le site <http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/SP/BNComprehensiveRightsSustainableDevelopent.pdf>

développement durable grâce à un processus analogue à l'Examen périodique universel mis en place par le Conseil des droits de l'homme.

L'Examen périodique universel (EPU) est un processus qui prévoit, tous les quatre ans, un examen par les pairs du bilan de chaque Etat membre des Nations Unies en matière de droits de l'homme. Ce processus d'examen par les Etats, qui se déroule au sein du Conseil des droits de l'homme, donne à chaque Etat l'occasion d'expliquer ce qu'il fait pour améliorer la situation des droits de l'homme sur son territoire.⁸ La Déclaration universelle des droits de l'homme et les traités internationaux sur les droits de l'homme, ratifiés par les pays, servent de base à l'examen et l'EPU conclut sur des recommandations, que l'Etat peut accepter ou contester.

Le succès de l'EPU repose largement sur le fait qu'au delà des « rapports nationaux » préparés par l'Etat concerné, le Conseil des droits de l'homme tient également compte du recueil d'informations des Nations Unies, préparé par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, qui puise ces informations auprès des mécanismes de surveillance des droits de l'homme des Nations Unies, d'autres organismes des Nations Unies et des « résumés d'informations des parties prenantes » fournies par les organisations non gouvernementales, les institutions nationales des droits de l'homme et autres acteurs (par exemple des organisations régionales, des instituts de recherche). En d'autres termes, l'EPU est un examen effectué par des pairs en se basant sur les rapports des Etats et un système de surveillance indépendant, qui permet d'assurer l'égalité de traitement des Etats et la qualité de l'examen.

L'EPU sert de cadre pour les échanges et le dialogue national entre les structures d'un Etat, ainsi qu'entre l'Etat et la société civile. Il offre aussi aux Etats la possibilité de communiquer leurs meilleures pratiques et stimule la coopération bilatérale et les échanges.

Nous encourageons les Etats à envisager la création d'un mécanisme analogue pour les futurs engagements de Rio. Etant donné que le développement durable a de multiples dimensions internationales, le mécanisme devrait insister spécialement sur le devoir d'assistance et de coopération internationales pour résoudre les problèmes internationaux de nature économique, sociale, culturelle ou humanitaire et sur les obligations extraterritoriales des Etats en matière de droits de l'homme.

Proposition 3B : Un mécanisme de responsabilité nationale

Nous invitons les Etats à **mettre en place des mécanismes de responsabilité nationale pour veiller au respect des engagements pris à Rio+20**. Ces mécanismes devraient inclure un élément de surveillance indépendant pour permettre à la société civile de participer, non seulement à la définition des indicateurs de mesure des avancées, mais aussi de fournir des informations pour évaluer la mise en œuvre. Les pays qui ont créé des organes indépendants pour évaluer la jouissance des droits de l'homme (notamment la Commission sud-africaine des droits de l'homme) ou des institutions nationales avec une représentation équilibrée comprenant à la fois des représentants du gouvernement et de la société civile pour examiner d'autres questions importantes (notamment le Conseil national pour la sécurité alimentaire et de la nutrition du Brésil) ont pu constater les avantages concrets apportés par le fait que les

⁸ L'EPU a été créé par la résolution 60/251 de l'Assemblée générale, en même temps que le Conseil des droits de l'homme. En octobre 2011, l'examen d'Haïti a mis un terme au premier cycle de l'EPU. Le bilan en matière des droits de l'homme des 193 Membres a fait l'objet d'un examen. Pour plus de détails, consultez le site <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/BasicFacts.aspx>

personnes puissent rendre les autorités responsables du manque de mesures. Dans les pays qui possèdent déjà ce type de mécanismes, nous invitons les Etats à leur donner l'autorité et les ressources pour suivre la mise en œuvre des engagements de Rio+20. Certains Etats craignent peut-être ce type de mécanismes, car ils considèrent qu'ils représentent une charge supplémentaire, mais notre expérience prouve que le fait de responsabiliser la population contribue à la solidité de la réussite.

Les institutions, qui donnent la parole à la société civile et qui possèdent des mécanismes de surveillance indépendants pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés, permettent aux Etats de mieux comprendre les défis et de modifier les politiques qui n'aboutissent pas. Inversement, les politiques qui ne reposent pas sur les avis de ceux qu'elles veulent servir et qui ne sont pas contrôlées sont inefficaces et de courte durée. Nous sommes fermement convaincus que nous ne pouvons pas œuvrer pour le peuple sans le peuple.

Les mécanismes de responsabilité nationale permettraient de structurer le dialogue national entre le gouvernement et ses institutions, et de coordonner ses mesures avec le système international des droits de l'homme tout en contribuant au mécanisme international d'examen. L'apprentissage collectif et la diffusion des meilleures pratiques seraient encouragés aux niveaux national et international.

Nous lançons un appel aux Etats pour qu'ils profitent des derniers mois de la course vers Rio afin d'accepter les propositions ci-dessus. Nous voulons de l'action maintenant. Nous sommes prêts à aider les Etats à prendre les mesures nécessaires pour créer le monde que tous les êtres humains méritent et mettre en place une gouvernance plus responsable, car nous croyons que c'est la clé pour atteindre notre objectif.

Olivier De Schutter

Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation

Catarina de Albuquerque

Rapporteuse spéciale sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement

James Anaya

Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des populations autochtones

Chaloka Beyani

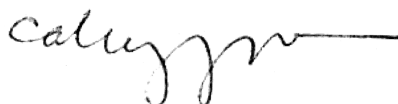
Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays



François Crépeau
Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants



Virginia Dandan
Experte indépendante sur les droits de l'homme et la solidarité internationale



Calin Georgescu
Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux



Anand Grover
Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible



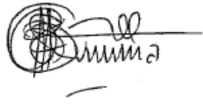
Rita Izsak
Experte indépendante sur les questions relatives aux minorités



Maina Kiai
Rapporteur spécial sur le droit de réunion et d'association pacifiques



Frank La Rue
Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression



Cephas Lumina

Expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, particulièrement de droits économiques, sociaux et culturels



Rashida Manjoo

Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences



Najat Maalla M'jid

Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants



Raquel Rolnik

Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard



Magdalena Sepúlveda

Rapporteuse spéciale sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme



Margaret Sekaggya

Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme



Farida Shaheed

Experte indépendante dans le domaine des droits culturels

Gulnara Shahinian

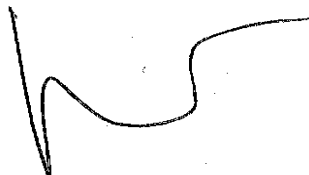
Gulnara Shahinian

Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage

Kishore Singh

Kishore Singh

Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation



Kamala Chandrakirana

Présidente de Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes, dans la législation et dans la pratique



Margaret Jungk

Présidente de Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises